



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 AVRIL 2016

Date de convocation du conseil municipal : 4 avril 2016

**Présents** : Mmes Christiane JULLÈS, Michelle LOZANO, MM Benoît DEBOUT, Jean-François HOUETTE, Julien JULLÈS, Patrice LARCHEVÊQUE, Laurent LEDRU, Valéry PATIN, Hubert TÊTARD, Eric VAGANAY.

**Absent** : Corentin ROLAND.

Début de la séance à 20h40.

Secrétaire de séance : Mr Benoît Debout

\* \* \*

### **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 février 2016**

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 février 2016 est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

### **1. Vote du Compte de gestion 2015 - Budget général de la Commune**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du service des eaux 2015 du percepteur. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 108 971,16 € et un excédent d'investissement de 14 552,86 €. Ces résultats sont conformes au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte de gestion 2015 du services c des eaux à l'unanimité des présents et représentés.

\* \* \*

### **2. Vote du compte administratif 2015 - Budget Général de la Commune et affectation du résultat en 2016**

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, Le Conseil Municipal a approuvé, le 11 avril 2016, le compte administratif 2015 de la commune, qui présente un excédent de fonctionnement cumulé à fin 2015 d'un montant de 133 867,14 €.

Constatant que le dit compte administratif fait apparaître un déficit cumulé de la section d'investissement entraînant un besoin de financement s'élevant à 93 528,54 €.

Considérant les besoins pour l'exercice 2016, les membres du conseil municipal décident sur proposition du maire :

- de reporter au Budget Primitif 2016, 95 528,54 € au compte 001 investissement de dépenses,
- de reporter 40 337,14 € au compte 002 excédent de fonctionnement,
- d'affecter 95 530 € au compte 1068 investissement au Budget Primitif 2016 avec émission de titre, par neuf voix pour et une abstention.

\* \* \*

### **3. Vote du Budget Primitif 2015 de la Commune**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de la commune. Celui-ci s'équilibre en section de fonctionnement, dépenses et recettes à 428 227 € et en section d'investissement, dépenses et recettes à 218 713 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif 2016 de la commune à 10 voix pour.

\* \* \*

#### **4. Délibération concernant les taux d'imposition des taxes directes locales 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter les taux de contributions directes de 2016 ; les taux 2016 sont fixés à :

Taxe d'habitation	24,22 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23,98 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,25 %
CFE	24,73 %

Le Conseil Municipal vote par 10 voix pour.

\* \* \*

#### **5 . Vote du compte de gestion 2015 - Budget Service des Eaux**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion communal 2014 du perceuteur. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 133 867, 14 € et un déficit d'investissement de 93 528, 54 €. Ces résultats sont conformes au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte de gestion à l'unanimité des présents et représentés.

\* \* \*

#### **6. Vote du compte administratif 2014 – Budget Service des Eaux et affectation de résultat au Budget Primitif 2015**

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, Le Conseil Municipal a approuvé, le 11 avril 2016, le compte administratif 2015 du budget annexes service des eaux, qui présente un excédent de fonctionnement cumulé à fin 2015 d'un montant de 108 971,16 € et un excédent d'investissement cumulé de 14 552, 86 €.

Considérant les besoins pour l'exercice 2016, sur proposition du maire, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des présents de reporter au Budget Primitif 2016 :

- 14 552,86 € au compte 001 investissement recettes,
- 108 971,16 € au compte 002 excédent de fonctionnement.

\* \* \*

#### **7. Vote du Budget primitif 2015 du Service des Eaux**

Le Conseil Municipal, Décide à l'unanimité de reporter le vote du budget 2015 du service des eaux.

\* \* \*

#### **Questions diverses**

**Mme Lozano informe le Conseil Municipal qu'elle a été nommée comme représentante de CSO à la commission paritaire de SE60.**

#### **Terrain à bâtir ex propriété Louchez**

Mme le maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par l'acheteur du terrain qui doit faire construire une habitation. Il souhaite que l'accès véhicule se fasse par le chemin de Chamant et non par l'allée des Tilleuls comme prévu initialement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que l'accès se fasse par le chemin de Chamant sous réserve de la signature d'une convention prévoyant la remise en état de la voie d'accès après les travaux, le nom stationnement de véhicules et la mise en place d'un revêtement ad hoc dont la nature sera précisée.

#### **Propriété de M Roland rue de l'Eglise**

M Roland sollicite un accès véhicules entre la chapelle funéraire et l'Eglise et une ouverture dans le mur. Considérant que cela dénaturerait la place de l'église, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande. Un rendez-vous sera organisé avec M Roland et son architecte pour étudier une solution alternative.

#### **Prochaines dates à retenir :**

10 mars à 18h00 : réunion budget 2016.

Prochains conseils municipaux les 11 avril, 12 mai et 16 juin à 20h30.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h25.

\* \* \*